

Le réseau est uni

Le 6 mai dernier, RESAM consultait ses membres en tenant une assemblée générale spéciale (AGS) sur le rendez-vous de la forêt privée. Une consultation très importante pour informer nos membres des décisions à venir, mais surtout pour vérifier l'adhésion aux positions que nous avons défendues jusqu'à présent. Verdict? Une solidarité impressionnante.

D'entrée de jeu, je souligne la participation remarquable à l'AGS. À toutes fins pratiques, c'est la totalité du réseau qui s'est déplacée pour participer démocratiquement à cette rencontre, malgré les contraintes inhérentes du début de la saison d'opération.

Cette forte représentation nous permet de nous présenter au rendez-vous avec une position éclairée et un mandat très fort. L'assemblée a parlé d'une seule voix et elle a parlé puissamment.

Nous laissons beaucoup sur la table

L'assemblée des membres nous a rappelé qu'en cours de route, nous avons mis de côté des positions fortes sur des enjeux cruciaux qui touchent nos organisations. Le retrait des syndicats de la livraison du programme de mise en valeur de la forêt privée et le droit de produire de façon regroupée, deux demandes historiques des groupements forestiers, ne seront pas traitées le 30 mai prochain.

Et RESAM est toujours à la table des négociations? Oui, car nous avons accepté la proposition de madame **NATHALIE NORMANDEAU** de travailler sur un projet de reconnaissance légale du modèle d'affaires des groupements forestiers.

Le réseau a acheté l'idée il y a quelque temps. Il l'a réaffirmé unanimement. Nul besoin d'être médium pour deviner l'importance qu'a pris ce projet de reconnaissance. Il s'agit de la trame qui sert à unir notre réseau. En termes concrets, nous avons le mandat de tenir coûte que coûte à ce qui est proposé. Il n'y a pas d'ambiguïté sur le sujet. Croyez-moi!

L'AGS s'est aussi montrée très sensible au dossier de la contribution des propriétaires aux travaux d'aménagement forestier. Nous avons acheté l'idée de concentrer les efforts sur les propriétaires les plus engagés en imposant une barrière à l'entrée. En contrepartie,

nous avons appuyé le concept de supporter davantage les travaux qui protègent les investissements déjà consentis.

En ce moment, nous nous inquiétons de la position du ministère qui tend à trop limiter les travaux ainsi supportés; et ce faisant, déséquilibre l'entente entre le propriétaire et le ministère. Ce dossier nécessite encore d'importantes négociations. Par ailleurs, les groupements forestiers acceptent que le MRNF resserre ses liens avec les agences de mise en valeur des forêts privées afin de faciliter les échanges sur les aspects administratifs et

techniques de la livraison du programme régulier. Nous demeurons par contre excessivement sensibles à la politisation des agences. Bien que nous pouvions vivre avec un rôle de conseiller technique pour les agences, il est inadmissible qu'elles puissent se positionner sur des enjeux politiques. Ce rôle revient aux partenaires. Cette position sera maintenue jusqu'au rendez-vous. Somme toute, les groupements forestiers se sont montrés simples mais fermes. Le mandat donné à RESAM dans le cas où les propo-

sitions évolueraient mal, est tout aussi simple et tout aussi ferme.

Le message de madame Normandeau entendu

Dans son entrevue avec *Le Monde Forestier* d'avril dernier, madame la ministre Normandeau faisait un appel à la lucidité. Elle nous invitait à faire mieux, à éviter de prendre les choses pour acquis et à s'assurer que chaque dollar soit maximisé. Elle mentionnait aussi vouloir clairement définir les rôles et les responsabilités des acteurs.

Ce message a été entendu et accepté par nos membres. Les groupements forestiers seront le bras opérant du MRNF en agissant comme catalyseur de l'aménagement forestier sur terres privées. Plus que jamais, les membres de RESAM sont prêts à collaborer avec les partenaires. Nous ferons tout en notre pouvoir pour faire de ce régime de forêt privée une aventure ponctuée de succès. Ce n'est pas moi qui parle, c'est l'assemblée générale spéciale. Une assemblée décidée, unie et unanime.



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

En termes concrets, nous avons le mandat de tenir coûte que coûte à ce qui est proposé. Il n'y a pas d'ambiguïté sur le sujet.

Adhérer à la vision

Nous sommes dans le dernier droit avant la tenue du rendez-vous sur la forêt privée. Sans dire que les jeux sont faits, nous constatons que l'ossature du prochain régime de forêt privée est suffisamment définie. Il reste cependant de l'espace pour modifier certaines décisions, mais pour y arriver, il faut bien comprendre la vision élaborée par le MRNF et s'y coller.

Rappelons-nous que plusieurs paramètres balisant l'intervention de l'État dans le secteur de la forêt privée ont été modifiés. Le grand objectif est de faire en sorte que la forêt privée contribue davantage à l'économie de nos régions. En ce sens, le MRNF veut s'assurer que chaque dollar investi par le gouvernement du Québec en forêt privée donne les résultats pour lesquels l'investissement est consenti.

Quelle est cette vision?

Pour y arriver, le Gouvernement utilise une approche à plusieurs volets. Dans un premier temps, il délaisse quelque peu l'approche universelle qui consistait à intégrer un maximum de producteurs au programme d'aide. L'approche consistera maintenant à diriger les efforts vers les producteurs «engagés» envers l'aménagement forestier, sur ceux qui réaliseront toutes la chaîne de travaux. On le comprend, il s'agit de créer une relation d'affaires entre l'État et le propriétaire chez lequel de l'argent sera investi.

Dans un second temps, le MRNF entend protéger ses investissements. Chaque fois que l'État aide un propriétaire à réaliser des travaux

silvicoles sur sa propriété, il le fait en considérant que ces travaux permettront de produire du bois plus tard. Ainsi, lorsqu'un propriétaire décide de raser une jeune plantation pour en faire un champ, il a gaspillé l'investissement de l'État. Il en va de même pour les travaux non réalisés. Je m'explique: lorsque l'on parle de sylviculture, on parle de la réalisation d'une série de traitements qui visent à obtenir une forêt structurée. Si l'un de ces traitements n'est pas fait, l'investissement initial pâtira. À quoi bon faire un reboisement si on le laisse envahir par les framboisiers? C'est pourquoi l'État demande aux agences de se doter d'une politique de protection des investissements.

Une vision à long terme

L'approche coercitive a toutefois ses limites. Particulièrement lorsque l'on veut s'inscrire dans une vision à long terme. Si nous ne faisons que

contraindre le propriétaire, ce dernier n'aura plus d'intérêt à participer au programme d'aide et ce faisant, diminuera l'impact de la forêt privée dans le développement des collectivités. Il importe donc d'encourager la sylviculture par une approche inclusive. À ce titre, deux catégories de travaux méritent un soutien plus appuyé pour des raisons bien différentes.

Les travaux de protection

Ces travaux visent à s'assurer que la croissance des plantations est optimale et que son rendement soit maximisé. Les entretiens de plantations en sont un exemple. Il est nécessaire de contrôler la végétation qui s'installera après un reboisement. Si ce contrôle ne se fait pas,

la plantation offrira un rendement faible voire inexistant. Selon la région, plusieurs interventions seront même nécessaires. La première éclaircie commerciale est un autre exemple. Il s'agit du premier traitement qui doit générer un revenu pour le producteur. Or, ces revenus sont généralement peu élevés, car le bois qui est récolté est de faible qualité. Pourtant, ils sont indispensables.

Les travaux d'amélioration en forêt naturelle

Certains traitements exécutés dans des boisés naturels sont importants pour améliorer la qualité économique des forêts. Leur réalisation est par contre laborieuse. Pourtant, dans une optique élar-

gie de mise en valeur de forêts, ils sont capitaux. Pensons à l'éclaircie précommerciale. Ce traitement structure la forêt en bas âge pour maximiser les conditions de croissance. Pensons aussi aux travaux de jardinage. Dans ce modèle, on ne réalise jamais de coupe totale, mais on récolte régulièrement une petite partie du volume (coupe sélective) pour améliorer la qualité de fois en fois. Tous ces types de travaux ont un impact sylvicole important. Ils sont nécessaires, rentables et porteurs. De plus, ils s'inscrivent directement dans la vision que le ministère veut implanter en forêt privée. Ils devraient donc être considérés distinctement et le MRNF devrait s'assurer de leur réalisation en les supportant conséquemment. Ainsi, Nous pourrions proposer aux propriétaires un régime basé sur une approche d'affaires, garantissant la protection des investissements, dont les deux parties deviendront de réels partenaires d'affaires.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec